



Association « Chierry j'y cours »

M. Jean-Marc ESTEVES

8, rue Maurice Clausse 02400 Chierry

☎ 03.23.85.23.04

☎ 06.31.45.41.25

chierryjycours@free.fr

<http://chierryjycours.e-monsite.com/blog.html>

Chierry 20 Aout 2024

Règlement Etampes Trolls 25/01/2025

1. Organisateur :

Etampes Trolls, trail organisé par l'association Chierry j'y cours (association loi 1901)

Contact organisateur chierryjycours@free.fr ou 06.31.45.41.25

2. Date, horaires et circuits

Etampes Trolls se déroulera **le 25 Janvier 2025 à Nesles la Montagne**. Il est composé de 2 courses (9,5 km et 20.25 km)

Départs & arrivées salle des fêtes rue de Paris

• Grand Trolls 20.25km. Départ 18h00 pour environ 610 m D+ Ouvert aux Juniors 18/19ans

• Tyo Trolls 9.5 km Départ 18h15 pour environ 285 m D+ Ouvert aux cadets 16/17ans

Retrait des dossards jusqu'à 30 minutes avant les départs. Dossard doit être porté sur le devant du corps et visible toute la course

Épreuve ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non,

Autorisation parentale pour les mineurs

Plus de 95% chemins, sentiers, forêt ou vigne.

L'Etampes Trolls est un trail en complète autonomie. Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation, avec la responsabilité d'un ou plusieurs bénévoles.

3. Conditions d'inscriptions :

Pour vous inscrire vous aurez deux possibilités :

- soit présenter une licence FFA conforme, et **uniquement FFA. Toutes les autres fédérations ne sont plus acceptées.**

- soit réaliser votre PPS (Parcours Prévention Santé) et le présenter, ceci **uniquement à partir du 01 Novembre 2024, le PPS n'étant valable que trois mois.**

Vous pourrez donc vous inscrire et ne charger un document conforme que plus tard, ça ne posera pas de problème.

Si vous n'avez jamais fait de PPS, c'est par là que ça se passera :

<https://pps.athle.fr/>

3-1 : Catégories d'âge

Grand Trolls est ouvert à partir des juniors.

Tyo Trolls est ouvert à partir des cadets".

3-2 : Mineurs Les mineurs ne peuvent s'inscrire que sur le Tyo Trolls 9,5 km avec autorisation parentale.

4. Inscriptions (modalités, droits et clôture)

Le nombre de participants est fixé à 300 dossards pour les 2 courses.

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du PPS doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet <https://1dossard.com/etampes-trolls-2025> ou de l'organisation avec autorisation parentale pour les mineurs Ouverture des inscriptions le 01/09/2024 au 23/01/2025

4.1 Tarifs

Grand Troll: 15€ jusqu'au 31/12/2024

Tyo Troll: 10€ jusqu'au 31/12/2024

A partir 01/01/2025

18€ Grand Troll & 13€ Tyo Troll

Possibilité d'inscription sur place dans la limite du nombre de dossards disponibles Maj 3€

4.2 : Inscriptions

L'engagement est ferme, définitif et est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque participant

- Inscriptions & Retrait des dossards à Nesles la montagne, Salle du temps libre (salle des fêtes) rue de Paris 16h00 à 17h45 le samedi 28/01 • Clôture des inscriptions à 30mn des départs

5. Sécurité :

. La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (4x4, motos, quads). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

6. Equipement:

Trail en complète autonomie il n'y aura aucun ravitaillement sur le parcours.

Matériels obligatoires : Chaque participant devra se présenter avec une frontale, petite lumière rouge au dos ou sur le sac, réserve d'eau, veste de pluie, couverture de survie, un sifflet et un téléphone portable avec le numéro organisation enregistré 06.31.45.41.25. Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée.

- Matériel recommandé et/ou conseillé (liste non exhaustive)
 - chaussures de trail et vêtements adaptés en cas de mauvaises conditions météo.

7. Dossards

Cession de dossards interdite. Inscription individuelle. Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Tout contrevenant pourra être mis hors course. .

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation de l'Etampes Trolls décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par l'organisateur et seul le chronomètre officiel fait foi.

9. Sécurité :

Médecin & secouristes seront sur le parcours

Nous appliquerons toutes les restrictions du plan SECURITE. Respect du code de la route lors des traversées de routes. L'organisation Chierry J'y Cours se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.

10. Barrières horaires:

Etampes Trolls 20.25 Km : La barrière horaire se trouvera au km 11 à Chierry, cette BH devra être franchie en moins de 1h45 de course. (env: 6.5 km/h) Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le dé-balisage est effectué par les serre files.

- * Pas de barrière horaire sur le Tyo Troll 9.5 km
- porter assistance à tout coureur en difficulté

11. Abandon:

En cas d'abandon, le coureur devra impérativement remettre son dossard à un bénévole.

12. Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

13. Annulation, intempéries

Annulation, intempéries En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité ou sur requête de l'autorité administrative, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

14. Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. Ne jetez aucun déchet. Respectez la faune et la flore. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié. Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement ainsi que sur le site de départ/arrivée. Les organisateurs s'engagent eux à débaliser très rapidement et à restituer les sites dans l'état ou ils étaient avant l'épreuve.

15 Classements et récompenses

Sur les 2 distances un classement "scratch" Hommes et Femmes est établi. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents. Les 5 premières et premiers sont récompensés.

Aucune dotation en argent n'est donnée. Les classements sont publiés sur le site de l'organisateur sous 24 heures

16. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Jean-Marc Esteves